

Concernant les postes d'EMF, les services du personnel de l'Inspection d'Académie ne peuvent fournir une liste précise de postes.

En effet, ceux-ci ne sont pas « figés », mais sont susceptibles d'évoluer.

Ainsi, n'importe quel poste peut être susceptible d'être transformé en poste « EMF ».

Pour cela, il vous faudra contacter l'IEN de votre circonscription afin d'obtenir son attache.

C'est ce dernier qui fera la demande de transformation du poste en poste « EMF » selon les besoins de la circonscription.